

FORMALITÉS POUR L'OBTENTION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Prendre Rendez-Vous en joignant les pièces justificatives suivantes en Originales
Compléter le CERFA N° 1210*02 en Mairie de Plouay ou établir une pré-demande en ligne sur le
site: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

PIECES OBLIGATOIRES A TOUS LES DOSSIERS :

<input type="checkbox"/> 1 photographie récente : de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, pas de sourire, pas de lunettes. (photo de moins de 6 mois : si un passeport ou une carte d'identité a été établi depuis plus de 6 mois et si le demandeur souhaite utiliser les photos restantes, elles seront refusées !) NE PAS DÉCOUPER LES PHOTOS - PRIVILEGIER L'ENVOI DE LA PLAQUETTE ENTIERE
<input type="checkbox"/> 1 original de justificatif de domicile de moins de 3 mois - à l'adresse précise au moment de la demande : (factures Eau, Gaz, Electricité, Téléphone, dernier Avis d'imposition ou non-imposition sur le Revenu : document à privilégier car le nom des 2 époux ou des 2 concubins y sont inscrits)
<input type="checkbox"/> Justificatif d'Etat-Civil : Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport / CNI périmés depuis moins de 5 ans
<input type="checkbox"/> Nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents du demandeur

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE SELON LA DEMANDE

SI VOUS ETES MAJEUR ET DOMICILIE CHEZ VOS PARENTS OU CHEZ UN PARTICULIER <input type="checkbox"/> une attestation sur l'honneur manuscrite + carte d'identité (original) de l'hébergeant + document au nom et adresse du demandeur (attestation carte vitale, bulletin de salaire, attestation pôle emploi, mutuelle etc....)
S'IL S'AGIT D'UN RENOUVELLEMENT <input type="checkbox"/> Ancienne carte d'identité
SI VOTRE CNI EST PERDUE OU VOLEE <input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol (document établi par la Mairie si perte ou la Gendarmerie si vol) <input type="checkbox"/> Timbre fiscal de 25 euros - Possibilité de télécharger sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/
SI VOTRE SITUATION FAMILIALE A CHANGE MARIAGE / VEUVAGE <input type="checkbox"/> Livret de famille ou acte d'état-civil DIVORCE <input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Jugement de divorce (si usage du nom de l'ex-époux)
SI LE DEMANDEUR EST MINEUR <input type="checkbox"/> Carte d'identité du parent ayant l'autorité parentale et qui accompagne l'enfant lors de la demande <input type="checkbox"/> Si divorce ou séparation des parents, joindre le jugement de divorce ou l'ordonnance fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. <input type="checkbox"/> Si résidence alternée, joindre le justificatif de domicile et la CNI des deux parents <input type="checkbox"/> Prise d'empreinte à partir de l'âge de 12 ans (Lors de la demande et lors de la remise)

Pour information : Les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ont une durée de validité prolongée de 5 ans, soit une durée de 15 ans au total.

La Mairie de Plouay reçoit les demandes de Passeport sur rendez-vous
Le lundi matin de 8H30 à 11H30 et
Les Vendredi et Mercredi après-midi de 13H30 à 16H30
Contact Mairie de Plouay : 02.97.33.31.51

